

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°24

Objet : Avenant n°1 au Contrat
départemental de solidarité
territoriale

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoît, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, , DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoît (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2019

Application agréée E-lets.fr.com

99_DE-004-200067437-20191204-24_04122019

Monsieur Benoît CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Conseil d'agglomération réuni le 9 octobre 2019 a validé le principe et le contenu du Contrat départemental de solidarité territoriale proposé par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence. Il a également autorisé Madame la Présidente à signer ce contrat, ce qui a été fait lors de la Conférence des maires du 27 novembre dernier.

La délibération du 9 octobre 2019 indiquait qu'un travail restait à effectuer afin d'inscrire au contrat une dernière série d'opérations préidentifiées (liste 2 du volet 3). Pour rappel ce volet 3 regroupe les opérations à portée intercommunale qui ont été réparties en deux listes : la liste 1 rassemble les opérations déjà votées ou déposées en juin 2019 et la liste 2 les projets pour lesquels des informations complémentaires devaient être apportées.

Une réunion de travail s'est tenue le 25 octobre 2019 à l'initiative du Conseil départemental. A l'issue de cette rencontre une liste d'opérations a pu être arrêtée dans le respect de l'enveloppe financière maximale fixée par le Conseil départemental. Les opérations retenues respectent les trois critères fixés par le Département :

- opérations structurantes pour le territoire de Provence Alpes agglomération,
- opérations liées à une compétence du Conseil départemental,
- opération pouvant avoir un début d'exécution avant le 31 décembre 2020.

Cette liste d'opérations, leurs coûts et le montant de l'intervention du Département pour chacune ont servi de base à la rédaction de l'avenant n°1 du Contrat que le Conseil départemental demande au conseil d'approuver aujourd'hui et qui est joint à la présente délibération.

Il vous est proposé :

De valider le contenu de l'avenant n°1 du Contrat départemental de solidarité territoriale ;

D'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant et tous les actes afférents.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU FN PREFECTURE

Le 06/12/2019

Application agréée E-lep@te.com

99_DE-004-200067437-20191204-24_04122019